

l'inhumation. Les messes basses sont donc permises en union avec la messe de sépulture qu'elle soit chantée (comme c'est l'usage général) ou simplement lue (comme il arrive quelquefois).

Telle est l'analyse de cet important décret. On trouve la synthèse de la deuxième faveur (messes basses à l'occasion du service) dans les notes ajoutées à l'ORDO provincial.

J. S.

AU BON-PASTEUR

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

LE 10 septembre, Mgr A.-P. Dubuc, p. d., chan. hon., présidait une cérémonie de vêtue et de profession dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Rose-Alma Rousseau, dite Soeur Marie-de-la-Providence, de Louiseville; Berthe Lecours, dite Soeur Marie-de-Sainte-Agnès, de Montréal; Rose Gallagher, dite Soeur Marie-de-Sainte-Rita, de Montréal; Anna Arsenault, dite Soeur Marie-de-Saint-Théophile, de l'Île-du-Prince-Edouard, N.-B.

Ont émis les vœux annuels : Soeur Marie-du-Saint-Nom-de-Marie, née Orosie Gobeille; Soeur Marie-de-Sainte-Solange, née Marie-Antoinette Sabourin; Soeur Marie-de-Saint-Bernard, née Lumina Langlais; Soeur Marie-de-la-Transfiguration, née Winnifred Keating; Soeur Marie-de-Saint-Odilón, née Sara Maillet.

M. l'abbé H.-J. Gauthier, p. s. s., curé de Saint-Jacques à Montréal, prononça l'allocution de circonstance. Le saint sacrifice fut célébré par M. l'abbé Aimé-J. Boileau, vicaire à Saint-Jean. Plusieurs prêtres et religieux assistaient à la cérémonie.